



PROJET

LA STRATÉGIE DE RECHERCHE

DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA

COMMUNICATION

(2017-2020)

VERSION 1

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

LA DÉMARCHE

LES CHAMPS DE LA RECHERCHE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET INTERDISCIPLINAIRES

LE PLAN D'ACTION : 5 AXES PRIORITAIRES / 20 OBJECTIFS / 43 MESURES

- Promouvoir la recherche pour une culture ouverte et innovante
- Élargir le dialogue entre recherche, culture et société
- Ancrer la culture dans l'espace européen et international de la recherche
- Enrichir par la culture l'écosystème de la recherche et de l'enseignement supérieur
- Assurer la gouvernance d'une recherche adaptée aux enjeux culturels

LES CHIFFRES CLÉS

AVANT-PROPOS

La recherche soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication est liée à ses missions fondamentales : connaître et conserver les patrimoines pour les transmettre aux générations futures, soutenir la création et les créateurs, veiller au développement des industries culturelles, diffuser la culture pour la rendre accessible au plus grand nombre. Elle éclaire les politiques culturelles du ministère et apporte une aide à la décision.

Elle se déploie dans le cadre de ses missions de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs, et touche à l'ensemble de ses domaines d'intervention : patrimoine, architecture, arts visuels, spectacle vivant, médias et industries culturelles, langue française et langues de France...

Elle est menée dans les différents services et ou établissements du ministère, mais aussi dans le cadre de groupements d'intérêt public ou au sein d'établissements publics de coopération culturelle et d'associations qu'il soutient. Elle suscite souvent des partenariats avec les grands organismes de recherche et les universités, et se caractérise par un double ancrage à la fois professionnel et académique, se nourrissant du terrain et l'irriguant en retour.

Ces dix dernières années ont été marquées par une importante structuration de la recherche au sein du ministère, par une interdisciplinarité croissante et par le décloisonnement des pratiques. Les activités de recherche ont de plus été fortement impactées par la mise en place de nouveaux modes d'organisation et de financement, tant au niveau national qu'europpéen : programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR), Programme investissements d'avenir (PIA), programmes-cadres de recherche et d'innovation (PCRI) de l'Union européenne qui jouent un rôle grandissant dans la construction de l'espace européen de la recherche.

La recherche est devenue un enjeu majeur au sein de l'enseignement supérieur Culture. Dans le contexte de l'intégration des formations et des diplômes dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD), le développement de la recherche est aujourd'hui une priorité pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur Culture. En témoignent l'évolution actuelle de leur organisation interne (orientation des recrutements, mise en place de nouveaux laboratoires, construction de réseaux, etc.) et la participation de nombre d'entre eux aux Communautés d'universités et d'établissements (ComUE) ou aux autres formes de regroupements d'établissements.

Outre le doctorat en architecture établi depuis 2005, de nouveaux parcours doctoraux se mettent en place, dans le domaine du patrimoine comme dans celui de la création où sont également créés des diplômes de troisième cycle spécifiques . La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) renforce encore le lien entre recherche et enseignement supérieur en instaurant un Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac).

La présente stratégie s'articule avec les orientations de la stratégie nationale de recherche (SNR) « France Europe 2020 » – qui intègre désormais la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) – et de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES), toutes deux prévues par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Cette stratégie oriente la recherche, pour les années 2017-2020, selon trois thématiques transversales et interdisciplinaires :

- **Création, créativité et innovation**
- **Territoires, développement durable et intégration**
- **Sociétés, échanges et réglementations**

Ces trois thématiques recouvrent les grands défis contemporains identifiés par la SNR : globalisation, révolution numérique, mutations des rapports entre individu et société, gestion des risques économiques, sociaux, environnementaux ou géopolitiques du XXI^e siècle. Elles reflètent également l'identité et la spécificité de la recherche dans les champs culturels.

La stratégie 2017-2020 propose un plan d'actions selon cinq axes prioritaires définis par les services, les établissements et les partenaires du ministère, dans le dessein de rassembler une communauté de recherche autour de valeurs partagées.

Pour chacun des cinq axes prioritaires ont été identifiés plusieurs objectifs accompagnés de mesures relevant de temporalités différentes. Certaines de ces mesures sont d'application immédiate et ont été inscrites dans la Loi de Finances 2017, d'autres sont ancrées dans la loi LCAP ou sont des chantiers à venir.

La version initiale de cette stratégie sera présentée au Cneserac pour débat et avis, dès qu'il sera mis en place. Une fois l'avis du Cneserac rendu une version 2 de cette stratégie sera diffusée.

Par la suite cette stratégie sera présentée chaque année au Cneserac pour acter les avancées et procéder aux ajustements nécessaires.

LA DÉMARCHE

La stratégie de recherche 2017-2020 du ministère de la Culture et de la Communication repose sur le travail accompli entre 2014 et 2015 par un comité de pilotage de la recherche Culture qui a réuni les services concernés du Secrétariat général, les Directions générales des patrimoines, de la création artistique, des médias et des industries culturelles, et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Au cours du processus d'élaboration de cette stratégie, ont également été associés des représentants de services à compétence nationale et d'établissements publics ayant une mission de recherche, ainsi que des représentants d'établissements d'enseignement supérieur Culture.

Le département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (DREST) a été chargé de coordonner ces travaux qui ont conduit à la rédaction des rapports suivants :

- État des lieux et diagnostic : « La recherche au ministère de la Culture et de la Communication » (juin 2014) ;
- Feuille de route : « Pour une nouvelle stratégie de la recherche au ministère de la Culture et de la Communication » (juillet 2014) ;
- Bilan de l'accord-cadre entre le ministère de la Culture et de la Communication et le CNRS (septembre 2015).

Issue de cette démarche de réflexion partagée, la présente stratégie répond à l'ambition du ministère de la Culture et de la Communication de donner un nouvel élan à la recherche dans les champs culturels afin de contribuer à relever les grands défis sociétaux contemporains, de disposer de données rigoureuses afin d'appuyer ses décisions et d'anticiper des orientations nouvelles.

Elle vise aussi à mieux valoriser les recherches du champ culturel et à favoriser les conditions d'exercice de la recherche au sein du ministère, en lien avec la recherche académique. Tous les champs de la recherche soutenue par le ministère sont ainsi pris en compte et s'intègrent dans les trois thématiques transversales et interdisciplinaires retenues.

Les cinq axes prioritaires qui forment le socle du plan d'action de cette stratégie de recherche sont assortis de 20 objectifs et de 44 mesures dont la mise en œuvre pourra être immédiate ou donner lieu à des chantiers de moyen et long terme :

- mesures d'ordre réglementaire inscrites dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ;
- mesures non législatives devant faire l'objet de travaux interministériels ;
- mesures non législatives relevant du seul ministère de la Culture et de la Communication.

Pour répondre aux objectifs fixés, des engagements seront pris en termes d'organisation et de pilotage de la recherche au ministère.

À présenter sous la forme d'un encadré

LES THÉMATIQUES

Création, créativité et innovation

Territoires, développement durable et intégration

Sociétés, échanges et réglementations

LE PLAN D'ACTION : PRIORITÉS ET OBJECTIFS

Axe prioritaire 1 : promouvoir la recherche pour une culture ouverte et innovante

Objectif 1 : décloisonner les pratiques et favoriser des approches innovantes

Objectif 2 : contribuer aux orientations des futurs programmes de recherche au niveau national en veillant à la prise en compte de la recherche dans les champs culturels

Objectif 3 : encourager les travaux de recherche sur les nouveaux défis sociétaux, avec une approche participative

Axe prioritaire 2 : élargir le dialogue entre recherche, culture et société

Objectif 4 : mieux communiquer autour de la recherche menée et soutenue par le ministère

Objectif 5 : diffuser plus largement les résultats de la recherche soutenue par le ministère

Axe prioritaire 3 : ancrer la culture dans l'espace européen et international de la recherche

Objectif 6 : renforcer la position des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur Culture au sein des programmes européens

Objectif 7 : favoriser le développement d'infrastructures européennes de recherche

Objectif 8 : contribuer aux orientations des futurs programmes de recherche au niveau européen

Objectif 9 : développer des partenariats et des coopérations internationales permettant de valoriser l'expertise du ministère en matière de recherche

Axe prioritaire 4 : enrichir par la culture l'écosystème de la recherche et de l'enseignement supérieur

Objectif 10 : accompagner l'activité de recherche des établissements publics nationaux du ministère et celle des établissements publics de coopération culturelle, notamment dans leurs liens avec les autres acteurs de la recherche

SG/SCPCI/DREST_DOCUMENT DE TRAVAIL - 24/03/2017

Objectif 11 : valoriser les missions de recherche des personnels scientifiques et de recherche du ministère

Objectif 12 : promouvoir la création de doctorats et de troisièmes cycles spécifiques dans le domaine du patrimoine et de la création

Objectif 13 : mettre en place de nouveaux outils collaboratifs pour soutenir l'effort de recherche dans l'enseignement supérieur Culture

Axe prioritaire 5 : assurer la gouvernance d'une recherche adaptée aux enjeux culturels

Objectif 14 : favoriser la concertation dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

Objectif 15 : suivre et évaluer périodiquement la stratégie de recherche du ministère

Objectif 16 : définir des objectifs et des indicateurs pour mesurer annuellement l'état de la recherche et de l'enseignement supérieur au ministère

Objectif 17 : veiller à la prise en compte de la spécificité de la recherche soutenue par le ministère dans les évaluations du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

Objectif 18 : s'assurer de la mobilisation des moyens budgétaires nécessaires à la réalisation des priorités de la politique scientifique et de recherche du ministère

Objectif 19 : mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) de la filière scientifique et de recherche

Objectif 20 : réfléchir à l'évolution du statut des services à compétence nationale (SCN)

LES CHAMPS DE LA RECHERCHE
AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Les recherches soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication dans les différents champs culturels se caractérisent par leur très grande variété et leur interdisciplinarité. Elles font appel tant aux sciences humaines et sociales qu'aux sciences de l'ingénieur, aux sciences de la nature et de l'environnement, aux sciences de l'information et de la communication.

Les recherches sont menées dans les services centraux, les services à compétence nationale, les services déconcentrés du ministère – dans une logique territoriale – et dans ses établissements publics, mais aussi dans le cadre de groupements d'intérêt public ou au sein d'établissements publics de coopération culturelle et d'associations qu'il soutient. Elles impliquent des personnels de recherche (ingénieurs de recherche et d'études, assistants ingénieurs et techniciens de recherche) et des personnels scientifiques (conservateurs, documentalistes) relevant directement du ministère. Dans les établissements d'enseignement supérieur Culture, elles sont développées par des enseignants des écoles.

Ces recherches peuvent être menées en relation avec d'autres ministères, et font souvent l'objet de collaborations avec des universités et des grands organismes de recherche, au premier rang desquels le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), ou l'Institut national d'études démographiques (INED).

Elles s'appuient également sur les programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR), sur les très grandes infrastructures de recherche nationales et européennes, ainsi que sur des initiatives de programmation conjointe de recherche et des réseaux soutenus par la Commission européenne.

La recherche en faveur des patrimoines porte sur les patrimoines archéologique, ethnologique, linguistique, muséographique, archivistique, mobilier et immobilier, sur le patrimoine écrit et oral, matériel et immatériel. Elle intervient à tous les stades du processus patrimonial, de l'identification à la médiation, en passant par la connaissance des œuvres et des objets, leur protection, leur conservation, leur restauration et leur mise en valeur. Elle permet de faire progresser la connaissance et les méthodes, d'organiser et de mettre à disposition les données patrimoniales sur l'ensemble du territoire national, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse, de perfectionnement et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration. Elle permet également d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, de traitement, de partage et de diffusion des ressources numérisées en prenant en compte les évolutions en matière de Web sémantique et de multilinguisme. Elle a aussi vocation à éclairer les décisions par l'étude des besoins et des usages.

Organismes et structures de recherche sur les patrimoines

- Des services à compétence nationale : le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, les Archives nationales...

- Des établissements publics sous tutelle ou co-tutelle : l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), la Bibliothèque nationale de France (BnF), les musées nationaux et notamment le musée du Louvre, le musée du quai Branly - Jacques Chirac, le musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), le Centre des monuments nationaux, le château de Versailles ou le château de Fontainebleau...
- Des groupements d'intérêt public (GIP) : le Centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP) à Marseille ou Arc-Nucléart à Grenoble.
- Des structures de recherche en co-tutelle avec le CNRS.

La recherche en faveur des patrimoines implique également les services déconcentrés du ministère (DRAC) et peut associer des partenaires privés (restaurateurs, architectes, industriels, etc.).

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se caractérise par une forte interdisciplinarité qui prend la forme de coopérations nombreuses avec les autres composantes de la recherche publique et privée liée au design, à l'aménagement et aux pratiques de l'espace, mais également au patrimoine – notamment l'École de Chaillot au sein de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA). Dans les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), les unités de recherche sont mobilisées dans les domaines des sciences de l'homme et de la société, des sciences de l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. L'objectif de ces unités de recherche est de se renforcer structurellement, de tisser des liens tant avec les milieux universitaires que professionnels, et – dans le cadre de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) prévue par le processus de Bologne – d'intensifier leurs productions doctorales.

La recherche en faveur de la création s'est intensifiée suite à la réforme LMD. Elle a pour fondement le travail critique qu'engagent des créateurs sur les cheminements artistiques ; ceux-ci interrogent les processus et les moyens de la création, notamment par l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de l'art et du design. Les recherches visent à produire de nouvelles formes et de nouvelles méthodes pour enrichir les pratiques artistiques, ainsi que pour nourrir les processus et les modes d'enseignement. Elles portent sur l'impact des œuvres dans la transformation du cadre de vie, sur les modes d'apprentissage et d'appropriation de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société. Les artistes investissent notamment un champ interdisciplinaire où dialoguent arts et sciences, en y apportant la spécificité de leur regard. Ces activités de recherche s'intègrent dans une démarche qui lie recherche, création et production, diffusion, action culturelle et éducative. Sont ainsi créées les conditions d'une recherche ouverte sur les territoires, connectée aux politiques éducatives, sociales, socio-culturelles et économiques. La circulaire du ministère du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences de création, de recherche ou d'expérimentation, prône l'immersion d'artistes et d'artistes-chercheurs dans l'ensemble des territoires.

Recherche et spectacle vivant

Les arts de la scène suscitent à la fois des approches transversales et des méthodes spécifiques, comme celles développées par le Centre national de la danse ou la Chaire d'innovation cirque-marionnette. Le développement de nouveaux outils technologiques favorise celui de nouvelles formes d'écriture, de production et de diffusion (évolution de l'espace scénique avec l'introduction du virtuel et du numérique, formes pluridisciplinaires, etc.).

Dans le domaine de la recherche musicale, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels joue un rôle important dans l'évolution des processus de

création et des pratiques musicales. Plusieurs acteurs contribuent au dynamisme de la recherche musicale : l'Institut de recherche et de coordination acoustique / musique (IRCAM), l'Association pour la création et la recherche sur les outils d'expression - Ingénierie de la création artistique (ACROE-ICA), le Studio de création et de recherche en informatique et musique électroacoustique (SCRIME), le laboratoire Lutheries-Acoustique-Musique (LAM). Les résultats de la recherche musicale sont transmis et valorisés, entre autres, à travers les sociétés savantes, telles la Société française de musicologie, la Société française d'analyse musicale, la Société française d'ethnomusicologie ou l'Association francophone d'informatique musicale.

Sont également investis dans des activités de recherche des centres dramatiques (TNG Lyon, Les Ilets à Montluçon), des scènes nationales (L'Hexagone - scène nationale Arts Sciences, Le Lux à Valence, les scènes nationales de Saint-Quentin et de Valenciennes), des centres de recherche et de création musicale (Césaire, GRAME...), des structures universitaires (Fact à Bordeaux, Diagonale Paris Saclay), des scènes conventionnées (Creil, Compiègne), des centres nationaux des arts de la rue (Port Saint Louis du Rhône), ou encore d'autres structures (Athénor à Saint-Nazaire, AADN Lyon...). Les établissements d'enseignement supérieur sont aussi des lieux importants de fertilisation croisée entre chercheurs et créateurs.

Le réseau Arts-Sciences : www.reseau-tras.org

Recherche et arts plastiques

La recherche permet de construire de nouvelles méthodologies au service de la création, de produire un corpus de connaissances pour le secteur de l'art contemporain et du design – par exemple celui développé par l'unité de recherche « Art contemporain et temps de l'Histoire » de l'école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, en partenariat avec l'École des hautes études en sciences sociales. Elle s'oriente également vers l'exploration de nouvelles formes de « monstration » des œuvres et pose de nouvelles questions de préservation avec l'apparition d'une « archéologie des médias » (unité de recherche PAMAL, à l'école supérieure d'art d'Avignon). Les écoles supérieures d'art et de design accueillent de jeunes chercheurs dans des formations de 3^e cycle créées spécifiquement à cette fin ; elles délivrent des diplômes reconnus par le ministère de la Culture comme le Diplôme supérieur de recherche en art (DSRA) et Diplôme supérieur de recherche en design (DSRD) ou des doctorats en partenariat avec des universités, tel le doctorat Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) mis en place dans le cadre de la ComUE Paris Sciences et Lettres (PSL).

La recherche en faveur des médias et des industries culturelles s'attache à répondre aux défis à relever dans les champs du livre et de la lecture comme dans celui des économies liées aux médias et aux industries culturelles. Dans le secteur du livre et des bibliothèques, elle concerne avant tout le patrimoine écrit qu'elle vise à valoriser et rendre accessible au plus grand nombre, mais s'intéresse aussi au numérique et au droit des collections et des bibliothèques, de manière à consolider les pratiques des professionnels dans ces domaines et à alimenter la nécessaire réflexion juridique et réglementaire sur ces questions. Au-delà du patrimoine écrit, les médias et les industries culturelles souhaitent investir les perspectives nouvelles qu'offre la fouille de données sur des corpus numériques, ou la reconnaissance automatique des formes appliquée à l'indexation des collections écrites, iconographiques et audiovisuelles, ou encore le design appliqué aux bibliothèques – qui donne lieu à des recherches prometteuses avec des écoles d'art ou de design.

La recherche sur les pratiques linguistiques et sur les technologies de la langue allie une nécessaire connaissance de la place et du rôle de la langue française et des langues de France dans un contexte multilingue et le développement de technologies numériques (traduction assistée ou automatique, reconnaissance et synthèse vocale, aide à la rédaction, indexation automatique, constitution et exploitation de corpus...). L'accent doit être mis sur l'usage du français comme langue de diffusion de la recherche, non seulement en sciences humaines et sociales mais aussi dans toutes les autres sciences. La base des termes officiels FranceTerme, implantée sur le site internet du

ministère, est un outil indispensable à l'enrichissement de la langue française.

La recherche sur l'économie de la culture et des médias et le marché de l'emploi culturel aborde l'ensemble des champs d'action du ministère. Elle pose la question de l'évolution du financement de la culture, du statut spécifique des professionnels de la culture (intermittents, auteurs, plasticiens, restaurateurs...) et aide à identifier les secteurs nécessitant des politiques spécifiques. En particulier, les recherches sur les pratiques culturelles des Français et leur appropriation de la culture ont vocation à mieux cerner la manière dont la population perçoit et utilise l'offre culturelle disponible. Elles soulèvent également la question de l'adéquation de l'action du ministère avec la conception de la culture de nos concitoyens, et elles permettent de s'interroger sur la démocratisation culturelle.

THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET INTERDISCIPLINAIRES

Trois thématiques transversales et interdisciplinaires couvrant les différents champs de la recherche soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication ont été identifiées dans la feuille de route élaborée en 2014 :

- **Création, créativité et innovation ;**
- **Territoires, développement durable et intégration ;**
- **Sociétés, échanges et réglementations.**

Ces thématiques répondent aux défis sociétaux, économiques et environnementaux que posent la globalisation, la révolution numérique et la mutation des rapports entre individus et société, mais également le changement climatique et son impact, notamment sur le patrimoine et l'architecture. Elles s'articulent avec les priorités retenues aux niveaux national (SNR) et européen (programme de recherche et d'innovation européen « Horizon 2020 »).

Création, créativité et innovation

L'innovation est prise ici au sens le plus large (technologique, sociale, éducative et culturelle) et s'applique à la fois à l'organisation, à la production et aux services. L'innovation constitue un enjeu central pour les sociétés contemporaines confrontées à la globalisation, aux développements des mobilités et des connexions (physiques et virtuelles), à la multiplication des moyens de communication et d'information, à l'évolution démographique des villes, au vieillissement des populations...

Patrimoine : les sciences du patrimoine, désormais instaurées comme domaine de recherche à part entière, sont présentes à toutes les étapes du processus patrimonial. Elles enrichissent et renouvellent la connaissance historique et matérielle des éléments patrimoniaux, prennent en compte les impératifs environnementaux (conservation, impact du changement climatique sur le patrimoine) ainsi que les risques naturels et humains ; elles analysent les formes de relation au passé générées par le patrimoine, investissent de nouveaux domaines patrimoniaux tels que le patrimoine culturel immatériel, élaborent des dispositifs de dématérialisation des fonds, des collections, des monuments historiques, des sites patrimoniaux remarquables ou des sites archéologiques, contribuent à la mise à disposition et à la conservation des données patrimoniales ainsi qu'à l'élaboration de nouveaux modes de médiation, notamment numériques et participatifs. Elles analysent également les tensions entre globalisation et approche individuelle du fait patrimonial à différentes échelles territoriales.

Ville, habitat et modes de vie : la recherche architecturale, qui poursuit une exploration indispensable des fondamentaux de la discipline, fait de plus en plus appel aux notions de développement durable et d'éco-innovation. Cela se traduit par le développement de nouveaux matériaux et de nouveaux modes de conception, de production et de construction privilégiant les circuits courts. Des thématiques comme l'amélioration de l'habitat et la « soutenabilité » du milieu de vie connaissent un intérêt croissant. De même, les problématiques liées à la réhabilitation, à la mise en valeur et à la réutilisation du bâti, incluant la question de l'intérêt patrimonial, sont

abordées pour répondre aux exigences d'une utilisation plus raisonnée de l'énergie. Les questions d'ambiances architecturales, de mobilités urbaines et rurales, de signalisation et d'espace numérique (design d'information) sont désormais abordées dans une approche systémique.

Nouveaux produits, nouvelles pratiques: les nouveaux territoires du design se positionnent pour répondre aux enjeux de la création industrielle contemporaine y compris dans sa dimension service dans un monde globalisé. Ils intègrent les nouveaux modes de fabrication (design d'interactions et d'écosystèmes ; fabrication digitale et flexible, robotique), les nouveaux matériaux (biomatériaux, nanomatériaux...) et de nouvelles préoccupations éthiques et esthétiques. Les designers se tournent de plus en plus vers la nature en quête de modèles d'ingénierie et pratiquent le biomimétisme. Designers, architectes et artistes explorent la fusion de la biologie, de la chimie, de la robotique et des nanotechnologies pour créer des organismes hybrides combinant le vivant et le non-vivant. Les nouveaux modes de fabrication sont aussi explorés en architecture. Déjà connus et largement utilisés dans le design, les outils numériques, notamment avec la CFAO (conception-fabrication assistée par ordinateur), soulèvent des questions fondamentales à l'échelle de l'architecture et révolutionnent les modes de fabrication des édifices (BTP et *building information modeling* [BIM]).

Traitement automatisé du langage : les technologies du langage constituent pour les pouvoirs publics une question d'intérêt général ; elles contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens, au développement de notre économie et au renforcement de nos échanges. Ces technologies permettent de multiples applications telles que la traduction automatique et l'aide à la traduction, l'aide à la rédaction, la reconnaissance vocale et les commandes vocales ou la synthèse vocale, la reconnaissance ou la synthèse d'émotions. Elles sont au cœur de l'innovation et constituent une composante incontournable de la recherche en intelligence artificielle.

Assurer à la langue française une place significative dans ces technologies en tant que langue pivot, tout en développant de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour les langues de France dont l'équipement technologique demeure faible, est donc un enjeu crucial pour la recherche en général, et pour le rayonnement du français et des langues régionales de France en particulier.

Arts, sciences, technologie : artistes de la scène et plasticiens explorent les liens entre arts et sciences. Musiciens et informaticiens font appel aux nouvelles technologies dans le domaine de la recherche musicale afin d'enrichir l'expérience sonore des artistes (synthèse et traitement sonores ; geste et interaction, spatialisation sonore ; composition, design sonore et médiation ; indexation et moteurs de recherche, psychologie cognitive).

L'intégration des médias numériques au stade de l'écriture, de la production et de la diffusion des œuvres, le développement de nouveaux formats de concerts et de spectacles mêlant musique, texte, danse, vidéo, théâtre, supposent une meilleure concertation entre chercheurs, techniciens et artistes. La recherche issue de ces médias se définit également par un questionnement sur les pratiques numériques dans le domaine culturel pour tenter de dépasser la coupure réel/virtuel (pratiques post-internet...).

Territoires, développement durable et intégration

L'étude comparée des cultures et des sociétés est un facteur décisif pour assurer le respect de l'altérité et des liens sociaux ; elle vient en soutien des politiques de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs. À travers la connaissance des arts, des habitats, des littératures et des cultures anciennes et contemporaines, des croyances et des religions, elle permet d'interroger le

passé pour comprendre le présent et préparer l'avenir. S'attacher à comprendre les patrimoines sur les différents territoires, participer à leur mise en valeur concourt à la reconnaissance de la diversité et de la richesse des identités culturelles et de leur fécondation croisée.

Patrimoines et patrimonialisation : les patrimoines génèrent des externalités positives publiques et privées. Les villes, villages, quartiers et monuments historiques, les sites archéologiques, les institutions culturelles attirent chaque année de nombreux visiteurs. Cet état de fait reflète l'importance du patrimoine culturel en termes d'attractivité des territoires, de retombées économiques et de développement durable. La transmission des biens patrimoniaux matériels et immatériels aux générations futures passe par l'enrichissement des connaissances sur ces patrimoines et par l'amélioration des moyens de les conserver. D'une part, l'identification des œuvres, objets, archives, documents ou pratiques qui doivent être patrimonialisés, la connaissance de leur histoire et de leur état de conservation sont des données fondamentales de l'expertise en vue de la protection, de la conservation et de la transmission ; d'autre part, le développement de la recherche sur les éléments patrimonialisés est au cœur d'une politique globale de sauvegarde. Par ailleurs, les politiques de médiation - y compris par le numérique - qui sont fondées sur l'enrichissement permanent de la connaissance contribuent à la valorisation des patrimoines.

Mémoires et sociétés : partie intégrante de la mémoire des sociétés, les patrimoines matériel, immatériel et numérique jouent un rôle de premier plan pour développer une culture partagée, renforcer les liens entre citoyens, et concourir à la cohésion des territoires en France et en Europe. La dimension territoriale de l'architecture peut être abordée également dans ses aspects historiques, temporels et sociaux, ceux-ci étant créateurs de modes de vie et de formes d'urbanisation et de structuration des paysages.

Environnement et risques : la conservation du patrimoine culturel matériel est l'une des principales missions du ministère de la Culture et de la Communication. Elle implique des travaux de recherche sur les matériaux, les techniques de fabrication, les processus d'altération et la mise au point de méthodes de conservation et de restauration respectueuses des œuvres, des hommes et de l'environnement. L'étude de l'impact de l'environnement (risques naturels, pollution et changement climatique) sur les biens culturels en est un domaine phare, de même que les recherches visant à renforcer la performance énergétique du bâti ancien et à développer des modes de réhabilitation respectueux de leur valeur patrimoniale.

Sociétés, échanges et réglementations

Dans une économie globalisée, les échanges sont de plus en plus diversifiés et complexes. Les technologies numériques obligent à repenser les droits des artistes et des créateurs. Les modes de travail individuel et collectif, les modes de production et d'échanges sont en pleine mutation et nécessitent des études et recherches qui aideront à anticiper les évolutions de la société.

Pratiques culturelles des Français : l'étude des pratiques culturelles est essentielle pour appréhender la société dans son ensemble et esquisser les évolutions des comportements individuels et collectifs induites par la globalisation et la révolution numérique. Le développement des apprentissages et des connaissances devient un enjeu primordial pour une société en mutation qui cherche de nouveaux repères. Dans ce contexte, l'éducation artistique et culturelle (EAC) peut être un levier pour initier les jeunes générations à des pratiques culturelles qu'ils ne connaissent pas forcément. Les

recherches sur l'EAC et sur la médiation s'intéressent à l'impact de ces pratiques afin de mieux orienter les politiques culturelles. Elles explorent les dynamiques complexes à l'œuvre dans les processus de démocratisation culturelle, de démocratie culturelle et d'appropriation des savoirs avec ou sans intermédiation.

Sciences et société : la participation des citoyens à différents programmes de recherche s'est développée depuis quelques années et s'est avérée utile pour faire progresser les connaissances scientifiques. L'intérêt grandissant pour cette démarche participative a amené les gouvernements à « favoriser les interactions entre sciences et société » et à en faire une priorité. Ces interactions peuvent prendre des formes multiples allant de la diffusion de la culture scientifique et technique à l'implication de la société civile dans les processus de recherche ou d'innovation, en passant par l'orientation des politiques scientifiques et technologiques. Ce nouveau champ contribue au rapprochement de la recherche culturelle et de la société, et au renforcement des politiques culturelles visant à donner à tous accès à la culture.

Dynamiques des activités, de l'emploi et du travail : la très grande diversité des métiers de la culture rend leur étude complexe. Ils relèvent de plusieurs secteurs d'activités, du domaine public ou privé, et recouvrent de nombreux statuts. Les recherches portant sur ces métiers appréhendent les enjeux auxquels les professionnels de la culture sont confrontés. La question de la mesure de l'impact des nombreuses politiques publiques en faveur de l'emploi culturel se pose également.

Univers culturels et transmission : ce thème regroupe des études sur les conditions d'accès et de rapport à l'art et à la culture impactées par l'aménagement culturel du territoire, les dynamiques d'inclusion sociale, la multiplication des produits et services audiovisuels, la diffusion du numérique. En relèvent également l'analyse des représentations et des valeurs, l'analyse des mécanismes et des processus de formation, de transmission et de légitimation des représentations et des comportements, des hiérarchies de légitimité culturelle ; enfin, des études sur le rôle que jouent diverses instances de socialisation (famille, école, groupe de pairs, institutions, producteurs culturels, etc.), ainsi que sur le dialogue interculturel.

Économie de la culture et de la communication : sont étudiés le poids économique de la culture, le fonctionnement et l'évolution des filières, des industries et des marchés artistiques et culturels, compte tenu de leur environnement technique et international : le patrimoine, le spectacle vivant, les marchés de l'art et les industries culturelles (cinéma, radio, édition, jeux vidéo, musique, programmes audiovisuels, presse, graphisme...), l'architecture, le tourisme culturel.

Interventions publiques et réglementaires : les interventions publiques et réglementaires en matière culturelle font l'objet d'études et d'analyses qui prennent en compte l'ensemble des dimensions territoriales et les différents modes d'intervention des collectivités publiques (dépenses publiques directes, fiscalité), mais aussi les mécanismes de réglementation des interventions sur le patrimoine (code du patrimoine, code de l'urbanisme, code de l'environnement), marchés, quotas, prix unique, droits de propriété intellectuelle, droit de la concurrence, droit des sols, droit d'accès aux archives et droit de la réutilisation des informations publiques, etc., politiques de la ville, réponses sociétales aux risques. Ces études sont réalisées notamment à des fins de meilleur pilotage et de prospective des politiques culturelles. Par ailleurs permettent d'apporter des solutions à des problématiques relevant d'autres politiques publiques (cohésion sociale et intégration, construction européenne, relations internationales, développement économique et social, santé, immigration, éducation...).

LE PLAN D'ACTION

Les 5 axes prioritaires identifiés pour la mise en œuvre de la stratégie de recherche du ministère de la Culture et de la Communication se déclinent en 20 objectifs, accompagnés de 44 mesures. Parmi ces mesures, certaines, prévues dans la programmation budgétaire pour l'année 2017, sont d'application opérationnelle immédiate, d'autres seront mises en œuvre à moyen terme, d'autres enfin constituent des chantiers à ouvrir.

AXE PRIORITAIRE 1 : PROMOUVOIR LA RECHERCHE POUR UNE CULTURE OUVERTE ET INNOVANTE

La recherche soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication est à la croisée de plusieurs disciplines : sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur, sciences de la nature, sciences et technologies de l'information et de la communication. Chercheurs et créateurs se rencontrent et collaborent dans une démarche d'hybridation des savoirs et des savoir-faire. S'ouvrent ainsi de larges champs pour la production de nouvelles connaissances et la mise au point d'applications multiples qui pourront donner lieu à des transferts technologiques susceptibles de générer des retombées économiques.

L'interdisciplinarité, facteur d'innovation, doit être davantage soutenue par le ministère, dans une approche transversale et participative, pour favoriser de nouvelles dynamiques de développement. Cette recherche doit être prospective pour anticiper les nouveaux enjeux culturels, notamment en matière d'évolution des pratiques et des usages.

Objectif 1 : décloisonner les pratiques et favoriser des approches innovantes

Mesure 1 : lancer des programmes de recherche interdisciplinaires, par le biais d'appels à projets, en favorisant une approche transversale sur la base des grandes thématiques de recherche du ministère.

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 2 : développer de nouveaux programmes de recherche et une série de séminaires sur des thématiques identifiées dans l'accord-cadre conclu entre le ministère et le CNRS pour la période 2017-2020.

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 3 : mettre en place de nouveaux programmes de recherche et développement dans le domaine des sciences du numérique, dans le cadre de la convention entre le ministère et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), pour la mise au point de nouvelles technologies et de nouveaux outils faisant appel à l'intelligence artificielle notamment en matière de sciences du langage, d'architecture, de villes connectées, etc.

Échéance prévue : 2017-2018

Mesure 4 : renforcer les liens avec les services de valorisation des universités et du CNRS et les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT).

Échéance prévue : dès 2017

Mesure 5 : soutenir des travaux de recherche méthodologiques dans le cadre de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français, indispensable à la mise en œuvre de la politique d'accès à la culture.

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017

Objectif 2 : contribuer aux orientations des futurs programmes de recherche au niveau national en veillant à la prise en compte de la recherche dans les champs culturels

Mesure 6 : veiller à l'inscription des problématiques culturelles dans le programme d'appels de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et développer des actions de valorisation faisant suite à des appels à projets comme ceux dédiés à la création et aux corpus (p. ex. les « Rencontres Recherche et Création » au festival d'Avignon, ou la diffusion dématérialisée de fonds patrimoniaux méconnus issue du projet ANR Paprik@2F).

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 7 : assurer la place des acteurs culturels au sein du Programme d'investissements d'avenir (PIA) en portant à la connaissance du Commissariat général à l'investissement (CGI) les attentes du ministère et en étant mieux associé au suivi du programme. Par ailleurs, mieux faire connaître aux acteurs culturels les appels à projets de recherche lancés dans le cadre de ce programme.

Échéance prévue : 2017-2020

Objectif 3 : encourager les travaux de recherche sur les nouveaux défis sociétaux, avec une approche participative

Mesure 8 : lancer des programmes de recherche favorisant la participation de la société civile. Ceci donnera lieu à un chantier exploratoire autour du thème « sciences participatives et recherche culturelle ».

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017

AXE PRIORITAIRE 2 : ÉLARGIR LE DIALOGUE ENTRE RECHERCHE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Élargir le dialogue entre recherche, culture et société, c'est contribuer au partage des connaissances autour des grands défis contemporains posés par la globalisation, la révolution numérique, les mutations des rapports entre individus et sociétés et la gestion de risques multiples tels que l'impact du changement climatique.

Mais c'est également porter les résultats de la recherche à la connaissance de la société et des décideurs en rendant plus visibles les travaux des acteurs de la recherche dans le domaine culturel et l'expertise des personnels scientifiques et de recherche du ministère.

Objectif 4 : mieux communiquer autour de la recherche menée et soutenue par le ministère

Mesure 9 : lancer une campagne de communication valorisant l'expertise du ministère en matière de recherche et visant à mieux faire connaître les métiers de la recherche culturelle dans ses différents champs.

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017

Mesure 10 : organiser un événement médiatique autour de la recherche culturelle afin de valoriser les activités de recherche auprès d'un large public, par exemple une nuit radiophonique de la recherche culturelle

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017

Mesure 11 : lancer une série de publications sur la recherche culturelle en lien avec le Comité d'histoire du ministère et les services du ministère (p. ex. Programmes de recherche sur l'enseignement de l'architecture au XX^e siècle et sur le droit du patrimoine), et réaliser des portraits d'acteurs de la recherche publiés en ligne.

Échéance prévue : dès 2017

Mesure 12 : créer un prix récompensant les jeunes chercheurs pour leurs travaux de recherche culturelle sur des sujets d'intérêt prioritaire pour le ministère.

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017

Objectif 5 : diffuser plus largement les résultats de la recherche soutenue par le ministère

Mesure 13 : développer l'accessibilité et l'utilisation des résultats de la recherche dans une perspective d'accès ouvert, en créant une plate-forme numérique pour la recherche dans les secteurs du patrimoine et de la création, qui soit à la fois un espace d'échange, de rencontre, de mémoire et d'actualité (p. ex. le projet RARE initié en 2016 pour la création). Cette plate-forme devrait permettre une meilleure diffusion en ligne des publications et des colloques soutenus par le ministère vers des communautés professionnelles et des publics élargis.

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017

Mesure 14 : favoriser une plus grande diffusion des revues et des publications soutenues par le ministère, ces supports constituant une vitrine de l'activité de recherche (p. ex. les revues *Culture & Recherche*, *In Situ*, *Monumental*, *Techné*, *Revue des musées de France*, *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine...* ainsi que les collections thématiques du département des études, de la prospective et des statistiques, des directions générales, telle *Ethnologie de la France...*, ou encore celles de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, telles *Repères*, *Langues et cité...*).

Échéance prévue : dès 2017

Mesure 15 : valoriser la recherche en lien avec des actions en matière de culture scientifique, technique et industrielle et susciter des débats autour du thème science-société en impliquant les acteurs artistiques et culturels.

Échéance prévue : dès 2017

AXE PRIORITAIRE 3 : ANCRER LA CULTURE DANS L'ESPACE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DE LA RECHERCHE

La recherche culturelle est un enjeu central d'attractivité. Une meilleure inscription de celle-ci dans l'espace européen de la recherche et dans les partenariats internationaux est nécessaire, en tenant compte de l'articulation renforcée entre recherche et enseignement supérieur.

Les échanges entre institutions sont appelés à se multiplier tandis que la mise en réseau des acteurs autour de projets menés collectivement à l'échelle européenne ou internationale prend une importance grandissante. De cette mise en réseau, il résulte une visibilité et une reconnaissance accrues des acteurs de la recherche à l'international.

Objectif 6 : renforcer la position des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur Culture au sein des programmes européens

Mesure 16 : analyser et évaluer le retour sur investissement des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur Culture dans les programmes européens (Programme-cadre de recherche et d'innovation Horizon 2020, Fonds européen de développement régional [FEDER], Programme européen pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport ERASMUS +).

Échéance prévue : dès 2017

Mesure 17 : améliorer la veille sur les appels à projets de la Commission européenne et mettre en place une assistance au montage de projets (appui administratif et technique) via une structure relais, afin d'améliorer le taux de succès des équipes de recherche du ministère dans les programmes européens.

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017

Mesure 18 : encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels scientifiques et de recherche au niveau européen et international en s'appuyant notamment sur CAMPUS France.

Échéance prévue : dès 2017

Mesure 19 : faciliter la mise en place de masters et de doctorats européens en co-tutelle entre les établissements d'enseignement supérieur Culture et leurs homologues européens (p. ex. projet « Creator Doctus »).

Échéance prévue : 2017-2020

Objectif 7 : favoriser le développement d'infrastructures européennes de recherche

Mesure 20 : soutenir, en lien avec la Fondation des sciences du patrimoine, la participation des services du ministère et des institutions patrimoniales au réseau français *European Research Infrastructure for Heritage Science - France* (E-RIHS-FR), dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Consortium pour une infrastructure de recherche européenne pour les sciences du patrimoine / *European Research Infrastructure Consortium* (projet d'ERIC E-RIHS).

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 21 : faciliter la participation des services du ministère et des institutions culturelles à la Très grande infrastructure française de recherche (TGIR) « Huma Num », qui assure la présence des acteurs français dans le Consortium de l'infrastructure de recherche européenne dédiée aux humanités numériques / *European Research Infrastructure Consortium - Digital Infrastructure for the Arts and the Humanities* (ERIC DARIAH).

Échéance prévue : 2017-2020

Objectif 8 : contribuer aux orientations des futurs programmes de recherche au niveau européen

Mesure 22 : participer à l'élaboration des programmes de travail du programme-cadre Horizon 2020 et influencer sur l'élaboration du futur Programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI) de l'Union européenne. À cette fin, faire valoir les priorités de la recherche du ministère et défendre les intérêts de ses acteurs dans les Groupes thématiques nationaux (GTN), dispositif mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour coordonner la position de la France en matière de recherche.

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 23 : encourager l'accès aux financements croisés européens et transnationaux (« Horizon 2020 », fonds structurels, initiative de programmation conjointe de recherche - JPI).

Échéance prévue : 2017-2020

Objectif 9 : développer des partenariats et des coopérations internationales permettant de valoriser l'expertise du ministère en matière de recherche

Mesure 24 : participer à la mise en œuvre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, en développant le pilier recherche de l'événement et en valorisant des projets de recherche labellisés par le ministère.

Échéance prévue : 2017-2018

Mesure 25 : mieux intégrer la recherche soutenue par le ministère parmi les thèmes proposés dans le cadre de coopérations européennes et internationales, partenariats, jumelages, en mettant en avant l'expertise du ministère en matière de recherche.

Échéance prévue : dès 2017

AXE PRIORITAIRE 4 : ENRICHIR PAR LA CULTURE L'ÉCOSYSTÈME DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La formation à la recherche par la recherche est inhérente à l'enseignement supérieur. Elle donne lieu à de nombreuses collaborations entre le ministère, les universités et les grands organismes de recherche, facilitant ainsi l'accueil réciproque de doctorants, de chercheurs et de personnels scientifiques et de recherche dans les laboratoires.

La participation des établissements d'enseignement supérieur Culture, des services à compétence nationale et des établissements publics du ministère (hors enseignement supérieur) ayant une mission scientifique ou de recherche aux Communautés d'universités et établissements (ComUE) et aux autres regroupements est de nature à renforcer les liens entre la formation et la recherche.

Ces rapprochements favorisent la création de troisièmes cycles - Diplôme supérieur de recherche en art (DSRA) et Diplôme supérieur de recherche en design (DSRD) - et de nouveaux doctorats dans les champs artistiques et culturels.

Les établissements concernés bénéficient de financements attribués par le PIA dans le cadre des Initiatives d'excellence (IDEX), Initiatives Sciences – Innovation – Territoires – Économie (I-SITE), Laboratoires d'excellence (LABEX) et Équipement d'excellence (EQUIPEX), favorisant les activités de recherche et leur visibilité.

Objectif 10 : accompagner l'activité de recherche des établissements publics nationaux du ministère et celle des établissements publics de coopération culturelle, notamment dans leurs liens avec les autres acteurs de la recherche

Mesure 26 : inscrire la recherche comme axe prioritaire dans les contrats d'objectifs et de performances (COP) pluriannuels conclus entre le ministère de la Culture et de la Communication et les établissements publics sous sa tutelle et inciter les collectivités territoriales à soutenir les activités de recherche des écoles sous leur tutelle.

Échéance prévue : 2017-2019

Mesure 27 : inciter les établissements d'enseignement supérieur Culture à constituer des conseils scientifiques au sein desquels les acteurs de la recherche pourront se concerter sur des orientations stratégiques, notamment sur les politiques de sites. Cette mesure est d'ores et déjà en cours d'application dans les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) avec la création, dans chaque établissement, d'une « commission de la recherche » qui formera, avec la « commission de la formation et de la vie étudiante », un « conseil pédagogique et scientifique ».

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 28 : labelliser des chaires de recherche dans les écoles d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère pour développer de nouvelles thématiques et attirer des enseignants-chercheurs ou des chercheurs de haut niveau.

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017 pour les ENSA

Mesure 29 : créer un fonds pour accompagner des projets de recherche interdisciplinaires en art, en architecture ou sur les patrimoines (p. ex. bourses de recherche pour les créateurs et professionnels pour développer un projet avec un laboratoire de recherche)

Échéance prévue : dès 2017

Objectif 11 : valoriser les missions de recherche des personnels scientifiques et de recherche du ministère

Mesure 30 : encourager les habilitations à diriger des recherches (HDR) pour les personnels scientifiques et de recherche (enseignants, conservateurs et ingénieurs de recherche). Cette mesure est en cours d'application dans les ENSA sous la forme de congés pour études et recherche permettant aux enseignants d'achever une thèse ou une HDR.

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 31 : mieux prendre en compte les activités de recherche des enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur Culture et celles des personnels scientifiques et de recherche dans les services centraux ou déconcentrés et les établissements publics du ministère (décharges horaires, évaluation de l'activité de recherche,...). Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, la création d'un statut d'enseignant-chercheur a d'ores et déjà été actée. Ce statut doit être aménagé pour l'ensemble du dispositif national tout en incitant les collectivités territoriales à conduire une réflexion pour les enseignants relevant des écoles sous leur tutelle.

Échéance prévue : 2017-2020

Objectif 12 : promouvoir la création de doctorats et de troisièmes cycles spécifiques dans le domaine du patrimoine et de la création

Mesure 32 : encourager les établissements d'enseignement supérieur Culture à se rapprocher, dans

une dynamique territoriale, des ComUE ou des autres regroupements d'établissements pour créer des doctorats et autres diplômes de troisième cycle - Diplôme supérieur de recherche en art (DSRA) et Diplôme supérieur de recherche en design (DSRD) - qui allient la recherche à la pratique et à la création, ce qui est facilité par l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Échéance prévue : mesure « ComUE » inscrite au PLF 2017

Mesure 33 : favoriser l'inscription de thématiques prioritaires du ministère, identifiées au préalable, au nombre des sujets de thèse proposés par les écoles doctorales pour l'obtention de contrats doctoraux.

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 34 : étudier la faisabilité d'accueillir, dans les services et établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication, des doctorants sur bourses de doctorat CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) sur des thématiques de recherche appliquée.

Échéance prévue : dès 2017

Objectif 13 : mettre en place de nouveaux outils collaboratifs pour soutenir l'effort de recherche dans l'enseignement supérieur Culture

Mesure 35 : évaluer la pertinence de créer une plateforme interactive de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture proposant des services mutualisés et des outils collaboratifs pour les écoles du réseau d'enseignement supérieur Culture.

Échéance prévue : dès 2017

AXE PRIORITAIRE 5 : ASSURER LA GOUVERNANCE D'UNE RECHERCHE ADAPTÉE AUX ENJEUX CULTURELS

Afin de garantir la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de recherche, le ministère doit pouvoir s'appuyer sur des organes de gouvernance forts et légitimes. Pour assurer dans les meilleures conditions cette gouvernance, il convient de mettre en place des instances de concertation appropriées. Par ailleurs, il importe de mesurer l'état de la recherche en évaluant sa production, sa qualité et sa valorisation. Une attention particulière doit être accordée aux moyens financiers et humains, dans le cadre d'une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH).

Objectif 14: favoriser la concertation dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mesure 36 : mettre en débat les sujets stratégiques relatifs à l'enseignement supérieur et à la

recherche au sein du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac).

Échéance prévue : dès 2017

Objectif 15 : suivre et évaluer périodiquement la stratégie de recherche du ministère

Mesure 37 : mettre en place un comité de suivi pour évaluer périodiquement la pertinence et l'adéquation des grandes thématiques de recherche identifiées.

Échéance prévue : dès 2017

Objectif 16 : définir des objectifs et des indicateurs pour mesurer annuellement l'état de la recherche et de l'enseignement supérieur au ministère

Mesure 38 : mettre en place des outils spécifiques pour mesurer les performances et l'impact de la recherche soutenue par le ministère. Il s'agit de produire des indicateurs adaptés à la spécificité de la recherche, en lien également avec l'enseignement supérieur Culture.

Échéance prévue : mesure nouvelle PLF 2017

Objectif 17 : veiller à la prise en compte de la spécificité de la recherche soutenue par le ministère dans les évaluations menées par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

Mesure 39 : renforcer le lien avec l'HCERES pour mieux inscrire les problématiques culturelles dans les programmes d'évaluation en affirmant la spécificité de la recherche et de l'enseignement supérieur Culture.

Échéance prévue : 2017-2020

Objectif 18 : s'assurer de la mobilisation des moyens budgétaires nécessaires à la réalisation des priorités de la politique scientifique et de recherche du ministère

Mesure 40 : renforcer les moyens budgétaires en mutualisant les sources de financement (ministère la Culture et de la Communication, ANR, PIA, fonds européens, etc.) pour assurer la mise en œuvre de la présente stratégie, et donner une meilleure lisibilité à ces moyens multi-programmes.

Échéance prévue : dès 2017

Objectif 19 : accompagner la stratégie de recherche par une politique des ressources humaines prenant en compte l'ensemble de la filière scientifique et de recherche

Mesure 41 : établir une cartographie de la filière scientifique et de recherche dans le cadre de la

Gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH).

Échéance prévue : 2017-2020

Mesure 42 : poursuivre la réflexion sur l'évolution de la filière scientifique et de recherche au sein du ministère de la Culture et de la Communication en cohérence avec les projets portés en interministériel, notamment pour favoriser la mobilité.

Échéance prévue : dès 2017

Objectif 20 : réfléchir à l'évolution du statut des services à compétence nationale (SCN)

Mesure 43 : étudier les différentes options permettant aux services à compétence nationale (SCN) de participer aux appels à projets nationaux, européens et internationaux, de recevoir et de gérer les fonds alloués aux projets et de recruter des personnels sur les ressources affectées aux projets.

Échéance prévue : 2017-2020

CHIFFRES CLÉS

DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE

- **120 M€** dont 10 M€ pour la recherche culturelle au PLF 2017 du programme 186, soit une hausse de 13 % entre 2016 et 2017, avec environ 1,2 M€ de mesures nouvelles
- **277 M€** au PLF 2017 du programme 224, soit une hausse de 5,5 % entre 2016 et 2017, avec environ 20 M€ de mesures nouvelles
- **Personnels scientifiques et de recherche du ministère** (conservateurs du patrimoine, chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation, fonctionnaires de recherche (techniciens de recherche, assistants ingénieurs, ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche) et enseignants des établissements publics sous tutelle directe du MCC) : 2 282 emplois temps plein (ETP), auxquels s'ajoutent 1 464 ETP à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et environ 400 conservateurs des bibliothèques sous la tutelle du MENESR.
- **23 structures de recherche du ministère** faisant l'objet d'une évaluation externe
- **Un accord-cadre entre le ministère et le CNRS (2017-2020)**
 - 25 unités mixtes de recherche (UMR) en co-tutelle
 - 61 structures accueillant des programmes de recherche du MCC
 - 1 laboratoire international associé (LIA)
 - 2 groupements d'intérêt scientifique (GIS)
 - 6 groupements de recherche (GDR)
 - 1 réseau national thématique
- **Implication des structures de recherche du ministère dans le Programme investissements d'avenir (PIA) : 7 Equipex et 15 Labex**
- **100 établissements d'enseignement supérieur Culture ayant une vocation de recherche et plus de 37 000 étudiants**
 - 34 unités de recherche habilitées dans les 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), dont 17 intégrées à des UMR
 - 19 unités de recherche, 80 programmes de recherche et 13 troisièmes cycles (Doctorat, Diplôme supérieur de recherche en art (DSRA) et Diplôme supérieur de recherche en design (DSRD) accueillis dans les écoles supérieures d'art).
- **34 établissements d'enseignement supérieur Culture participant à 21 ComUE et à 5 regroupements d'établissement sur l'ensemble du territoire.**